

Nous pouvons dire d'une façon générale qu'au Canada, *l'école neutre* ou *l'école nationale* a pour partisans tous les ennemis de la religion catholique et de la race française, et qu'ils y sont d'autant plus attachés qu'ils détestent davantage notre religion et notre langue. Ceux qui ont établi au Manitoba le régime des écoles publiques et neutres, à l'époque même où ils faisaient la loi qui supprimait les écoles catholiques, supprimaient, par une autre loi, nous l'avons vu, la langue française au parlement et dans les cours de justice. Ces deux lois avaient une même fin : celle-ci, de faire disparaître la langue française dans la vie publique de la province ; celle-là, de l'anéantir dans la vie privée elle-même et jusqu'au foyer domestique. Les anglo-manes n'aiment pas à entendre résonner la langue rivale dans les conseils et les tribunaux de la nation ; ils ne veulent pas plus l'entendre dans les magasins, sur les places publiques et dans les maisons privées. Le français aurait dû disparaître au xive siècle sur la terre même de France : qu'il cesse du moins de retentir, au xixe siècle, dans le Manitoba, colonie d'Ontario, lui-même colonie de "loyalistes et de purs Anglais."

Comprenez donc bien le jeu de vos ennemis dans l'établissement des écoles *publiques* du Manitoba, vous, hommes de sang français, qui autrefois étiez maîtres au Canada, qui maintenant y avez déjà une part bien petite, et qui, si vous ne vous défendez pas, y êtes condamnés à une extinction totale, comme dans la Nouvelle-Orléans (1).

La question scolaire du Manitoba a une extrême importance ; le dirons-nous ? elle est une question de vie ou de mort pour la race française, dans le Canada. Si les Canadiens-français ne veulent pas que leur langue et leur religion disparaissent un jour dans l'Amérique du Nord, il faut qu'ils sauvent leur existence menacée dans le Manitoba. S'ils laissent les écoles anglaises prévaloir dans le Manitoba, un jour la langue anglaise sera l'unique langue du Canada.

Qu'on ne dise pas : "Le Manitoba est une petite province ! Il renferme seulement deux cent mille habitants, la population d'un quartier de Paris ou d'une des villes de troisième ordre !"

---

(1) L'année dernière, en 1898, l'usage de la langue française, jusqu'alors toléré dans l'assemblée législative de la Nouvelle-Orléans, a été supprimé sur la motion des anglo-manes de cet Etat. Notre langue a cessé de retentir dans le dernier Etat de l'Union américaine où elle fût encore tolérée.